

# SAS ATEC-CAC

SAS au capital de 72 600 euros  
RCS Toulon B 401 498 688  
Code ape 6920 Z

**Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES**

*Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence-Bastia*

**Société d'EXPERTISE COMPTABLE**

*Conseil Régional de Marseille*

Espace Mercure II  
587, Chemin des Plantades  
83130 La Garde

Tél : 04 94 66 21 27

Fax : 04 94 66 20 91

E mail : atec.sa@wanadoo.fr

---

## CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU VAL D'ISSOLE

7, Avenue de Provence  
83136 NEOULES

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Exercice clos le 31 décembre 2019

# SAS ATEC-CAC

SAS au capital de 72 600 euros  
RCS Toulon B 401 498 688  
Code ape 6920 Z

## **Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES**

*Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence-Bastia*

## **Société d'EXPERTISE COMPTABLE**

*Conseil Régional de Marseille*

Espace Mercure II  
587, Chemin des Plantades  
83130 La Garde

**Tél : 04 94 66 21 27**

**Fax : 04 94 66 20 91**

**E mail : atec.sa@wanadoo.fr**

---

## **CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU VAL D'ISSOLE**

7, avenue de Provence  
83136 NEOULES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux Adhérents,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du Centre Social et Culturel du Val d'Issole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ↳ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ↳ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ↳ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ↳ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ↳ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*La Garde, le 15 mars 2020*  
SA ATEC-CAC  
**Didier KOUBBI**  
**Commissaire aux comptes**



**BILAN**

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 158,31</b>	<b>3 224,86</b>	<b>933,45</b>	<b>1 837,04</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	4 158,31	3 224,86	933,45	1 837,04
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>68 666,69</b>	<b>27 737,89</b>	<b>27 318,19</b>	<b>22 484,52</b>
TERRAINS	999,00	183,70	815,30	905,12
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE				
AUTRES	64 058,69	27 654,19	26 502,89	21 579,40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>650,00</b>		<b>650,00</b>	<b>1 800,00</b>
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	650,00		650,00	1 800,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>68 664,00</b>	<b>30 962,75</b>	<b>28 181,64</b>	<b>26 821,56</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	72 111,34		72 111,34	76 624,13
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	67 962,40		67 962,40	70 987,21
AUTRES	4 148,94		4 148,94	4 636,92
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	62 283,88		62 283,88	9 688,72
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>134 374,99</b>		<b>134 374,99</b>	<b>77 340,85</b>
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>184 438,99</b>	<b>30 962,75</b>	<b>163 478,64</b>	<b>104 162,41</b>

Intercommunal du Val d'Isol  
Louis Flandin  
Neoules

**BILAN**

Passif	31/12/2019 Montant	31.12.2018 Total
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	17 624,25	11 650,45
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	7 632,83	11 535,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	82 466,04	-3 633,27
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>77 692,32</b>	<b>19 552,48</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	19 160,29	19 160,29
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTAIRES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>19 160,29</b>	<b>19 160,29</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>96 852,61</b>	<b>38 712,77</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>		
<b>FONDS DEDIES (4)</b>	<b>6 667,99</b>	<b>14 600,00</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS	11 000,00	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 645,10	10 770,48
DETTES FISCALES ET SOCIALES	20 485,77	26 003,00
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		60,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 625,00	3 217,90
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>49 995,93</b>	<b>50 791,64</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>163 475,64</b>	<b>193 922,61</b>

Intercommunal du Val d'Issole  
LOUIS FLANDIN  
7 Avenue de Provence  
83126 NEOULES

## **🔧 Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : CSC INTERCOMMUNAL DU VAL D ISSOLE LOUIS FLANDIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 163 477 €

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 52 466 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 16/03/2020 par les dirigeants de l'association.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- |                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| ○ Logiciels                          | 3 ans      |
| ○ Matériel de transports             | 3 et 5 ans |
| ○ Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans |
| ○ Mobilier                           | 3 à 10 ans |

La durée de l'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

**CSC INTERCOMMUNAL DU VAL D ISSOLE LOUIS FLANDIN      COMPTES ANNUELS**

**ACTIF IMMOBILISE**

**Tableau des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4158</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40121</b>	<b>14935</b>	<b>0</b>	<b>55056</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1800</b>	<b>0</b>	<b>950</b>	<b>850</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46079</b>	<b>14935</b>	<b>0</b>	<b>60064</b>

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2621</b>	<b>604</b>	<b>0</b>	<b>3225</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17636</b>	<b>10101</b>	<b>0</b>	<b>27737</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20257</b>	<b>10705</b>	<b>0</b>	<b>30962</b>

**Provisions**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

**CSC INTERCOMMUNAL DU VAL D ISSOLE LOUIS FLANDIN COMPTES ANNUELS**

**ETAT DES CREANCES**

<b>LIQUIDITE DE L'ACTIF</b>			
<b>Créances</b>	<b>MONTANT BRUT</b>	<b>Echéances à - 1 an</b>	<b>Echéances à + 1 an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	67962	67962	0
Autres	4149	4149	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>72111</b>	<b>72111</b>	<b>0</b>

**ETAT DES DETTES**

<b>DETTES</b>	<b>MONTANT BRUT</b>	<b>Echéances à - 1 an</b>	<b>Echéances à + 1 an</b>	<b>Echéances à + 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit A 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit A plus de 2 ans à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	11000	11000	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10846	10846	0	0
Dettes fiscales et sociales	29486	29486	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	8625	8625	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>59957</b>	<b>59957</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

CSC INTERCOMMUNAL DU VAL D ISOLE LOUIS FLANDIN COMPTES ANNUELS

**ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION**

<b>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</b>	<b>Montant de l'exercice</b>
Néant	
<b>PRODUITS CONSTATES D AVANCE</b>	
CLAS 2020	6525
REAAP JANV JUIN 2020	2100
<b>TOTAL</b>	<b>8625</b>

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>Montant de l'exercice</b>
Dettes fiscales et sociales Dont provision pour congés à payer	29486
Dont charges sociales sur congés à payer	10938
	3622
<b>TOTAL</b>	<b>29486</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>Montant de l'exercice</b>
Participations usagers	678
Vente petit matériel	69
Fournisseurs « avoir à recevoir »	3402
<b>TOTAL</b>	<b>4149</b>

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

CSC INTERCOMMUNAL DU VAL D ISSOLE LOUIS FLANDIN

COMPTES ANNUELS

**Charges et Produits exceptionnels**

<b>CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR</b>	
CAF CLAS	<b>675</b>
<b>Total</b>	<b>675</b>
<b>AUTRE CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
<b>Total</b>	
<b>PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR</b>	
CAF LAEP / RAM / ACF / AGC	<b>2388</b>
ERREUR REMISE DE CHEQUES	<b>60</b>
PARTICIPATIONS REPAS NOËL	<b>1363</b>
UNIFORMATION	<b>979</b>
SOLDE ATEC	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>4830</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>Total</b>	
<b>AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>Total</b>	

### ✚ Informations complémentaires

Nous souhaitons remercier les Communes de La Roquebrussanne, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux et Néoules pour les locaux communaux qu'elles mettent à notre disposition tout au long de l'année qui sont évaluées ci-dessous.

<b>CHARGES SUPPLETIVES 2019</b>	
✓ MAZAUGUES	
✓ Charges de personnel	360
✓ Charges locatives	3250
✓ Fluides	1126
✓ Entretien courant	
<b>Total</b>	<b>4736</b>
✓ NEOULES	
✓ Charges de personnel	1889
✓ Charges locatives	39256
✓ Fluides	1308
<b>Total</b>	<b>42453</b>
✓ LA ROQUEBRUSSANNE	
✓ Charges locatives	16758
✓ Fluides	4111
✓ Entretien courant	220
✓ Autres	494
<b>Total</b>	<b>21583</b>
✓ MEOUNES LES MONTRIEUX	
✓ Charges locatives	2061
<b>Total</b>	<b>2061</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70833</b>
----------------------	--------------

Nous remercions également les Communes de Forcalqueiret, Rocbaron et Sainte-Anastasie-sur-Issole qui mettent à disposition une fois par semaine, une salle communale pour l'accueil de notre RAM itinérant.

Comme pour la Commune de Méounes-lès-Montrieux, nous pouvons évaluer cette mise à disposition à hauteur de 2000 euros par an et par Commune.

Compte tenu de la faible ancienneté de l'association aucune provision pour indemnités du départ à la retraite n'a été calculée.

<b>Engagements donnés ou reçus</b>
------------------------------------

✓ NEANT
---------

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

<b>CSC INTERCOMMUNAL DU VAL D ISSOLE LOUIS FLANDIN</b>	<b>COMPTES ANNUELS</b>
--------------------------------------------------------	------------------------

**✚ Attestation de conformité**

**Les comptes annuels ci-joints qui comportent 13 pages, se caractérisent par les données suivantes :**

	<b>Montant en euros</b>
<b>Total bilan</b>	<b>163477</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>502782</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>52466</b>

**Fait à Néoules  
Le 16 mars 2020**

**Denise SIMOND  
Présidente**

**Centre Social et Culturel  
Intercommunal du Val d'Issole  
Louis FLANDIN  
7 avenue de Provence  
83136 NEOULES**

